



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION 2024-2029 FICHES ACTIONS

SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS - DOCUMENT DE TRAVAIL MIS À JOUR LE 29/08/2023

Le diagnostic du territoire a permis de construire un programme d'action dont l'objectif est de réduire de 15% la quantité de DMA produite sur le territoire, soit une réduction de 92,7 kg par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

Le programme d'action retenu s'articule autour des 4 thématiques suivantes :

- Axe 1: Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention auprès des différents publics ;
- Axe 2 : Promouvoir la réduction et la valorisation de proximité des déchets alimentaires et de jardin ;
- Axe 3: Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi ;
- Axe 4 : Eco-exemplarité et amélioration du service public de gestion des déchets.

Chaque action du programme local de prévention des déchets est détaillée ci-après. A noter que ces fiches-actions sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opéré chaque année. Les fiches présentées dans ce document sont donc mises à jour régulièrement et de nouvelles fiches-actions peuvent être intégrées au cours du programme.

SOMMAIRE

Axe 1 – Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention auprès des différents publics

1.1 Communication générale	4
1.2 Sensibilisation des scolaires	7
1.3 Labellisation Ecolo-crèche	9
1.4 Promotion du STOP PUB	11
1.5 Ateliers Zéro Déchet	13
1.6 Sensibilisation des professionnels	15
1.7 Promotion des couches lavables	17

Axe 2 – Promouvoir la réduction et la valorisation de proximité des déchets alimentaires et de jardin

2.1 Promotion du compostage individuel	20
2.2 Promotion du compostage partagé	23
2.3 Broyage des déchets verts	26
2.4 Jardinage au naturel	30
2.5 Lutte contre le gaspillage alimentaire	32

Axe 3 – Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi

3.1 Création d'une recyclerie	34
3.2 Développement de la collecte du textile	37
3.3 Journées d'échange et promotion du réemploi	39

Axe 4 – Eco-exemplarité et amélioration du service public de gestion des déchets

4.1 Procédure d'achats responsables	42
4.2 Accompagnement des éco événements	45
4.3 Redimensionnement du service	48
4.4 Contrôle d'accès en déchetteries	51
4.5 Etude sur la tarification incitative	54

Fiche de suivi de l'action I.1 : Communication générale

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Ensemble des DMA
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Communication – Mme Dupas/M Obrecht
Quantité concernée en 2022	56 619 tonnes
Potentiel d'évitement	379,7 tonnes soit 4,5 kg/hab/an

Description :

Parce que la prévention des déchets est une notion encore mal connue, trop souvent assimilée au tri des déchets, il est essentiel de communiquer à l'ensemble de la population les gestes qui peuvent permettre de réduire les déchets. Pour réussir à faire changer les habitudes, le PLP doit être accompagné d'un dispositif de communication soutenu. Si chaque action en elle-même nécessite des outils de communication spécifiques, l'ensemble du programme s'intégrera dans un plan de communication général.

La page « réduction des déchets » du site internet de SLA devra être mise à jour régulièrement et enrichi des actions du PLP. La page reprendra notamment les initiatives menées sur le territoire, des informations sur le compostage, les alternatives de consommation, le calendrier des ateliers zéro déchet...

Le but de cette action n'est pas de culpabiliser la population sur la quantité de déchets produite, mais bien de leur expliquer que parmi les nombreux gestes qu'il existe pour diminuer les déchets, certains sont peu contraignants et peuvent facilement être adoptés.

C'est le grand public qui est visé dans cette communication générale mais également les cibles spécifiques à certaines actions.

Plan d'action :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage la réalisation d'un plan de communication sur 6 ans comprenant :

- Des articles de sensibilisation lors d'évènement nationaux (journées thématiques, Semaine Européenne de Réduction des déchets, évènement Tous au Compost...)
- La mise à jour régulière de la page « réduction des déchets » du site internet de la collectivité
- Une communication régulière sur l'avancé des actions du PLP
- Une rediffusion des campagnes de communication nationales
- La création d'une campagne de communication propre à la collectivité qui serait relayée sur les véhicules de collecte des OMR (BOM)

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

La communication devra être engageante et réalisée avec une fréquence réaliste. Les questions à se poser dans la communication engageante : quelles sont les bonnes informations à transmettre ? Quels sont les meilleurs canaux de transmission, les meilleurs outils et supports ? Quel acte préparatoire engageant obtenir (charte, bulletin, ...) ?

Objectifs :

- Réduire de 4,5 kg/hab/an la production globale de DMA.
- Communiquer sur l'avancement du programme et les résultats des actions menées.
- Donner de la visibilité au programme.

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de DMA
- Une démocratisation des gestes « zéro déchet »

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Communiquer sur la révision et le lancement du nouveau PLP	Janvier 2024	
Mettre à jour la page prévention du site internet	En continu	
Rédiger des actualités et articles sur les actions du PLP	En continu	
Afficher des messages de prévention sur les BOM	2026	
Réaliser une enquête bilan auprès de la population	Mi 2029	

Partenaires mobilisés

- Les acteurs mobilisés pour chaque action
- Les services communication et informatique
- Les médias locaux
- Les communes membres

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif			affichage sur BOM			Enquête
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'actualités publiés en ligne					
Objectif	2	4	6	6	6	6
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Libellé	Nombre d'articles dans la presse locale ou magazine SLA					
Objectif	3	5	5	5	5	5
Résultat						
Libellé	Nombre de BOM affichant des messages de prévention					
Objectif	-	-	2	4	6	8
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Taux de réponse à l'enquête bilan					
Objectif	-	-	-	-	-	25%
Résultat	-	-	-	-	-	

Indicateur de changement de comportement						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Taux d'habitants déclarant faire régulièrement au moins 3 gestes de prévention					
Objectif	-	-	-	-	-	70 %
Résultat	-	-	-	-	-	
Libellé	Taux d'habitants pratiquant le compostage (individuel ou partagé)					
Objectif	-	-	-	-	-	30 %
Résultat	-	-	-	-	-	
Libellé	Taux des foyers ayant un STOP Pub					
Objectif	-	-	-	-	-	40 %
Résultat	-	-	-	-	-	

Mode de calcul : réponses obtenues via l'enquête bilan

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	-	-	379,7
Résultat	-	-	-	-	-	

Mode de calcul : évolution des tonnages collectés par le service

Fiche de suivi de l'action I.2 : Sensibilisation des scolaires

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Ensemble des DMA
Public visé	Enfants de 6 à 16 ans
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	56 619 tonnes
Potentiel d'évitement	Non identifié

Description :

Les enfants représentent un public sensible aux questions environnementales. Ils constituent des relais d'informations importants en tant que prescripteurs auprès de leurs parents et déclencheurs du changement de comportement au sein de la cellule familiale. De plus, l'éducation dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.

Des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires sont déjà menées par la collectivité. La collectivité a embauché en novembre 2012 une animatrice qui intervient dans tous les établissements scolaires du territoire. Les animations réalisées dans les écoles abordent les thèmes du tri, de la collecte, du recyclage et de la *réduction des déchets*. Des animations spécifiques sur le compostage ou le gaspillage alimentaire peuvent également être réalisées.

Plan d'action :

- Créer de nouveaux supports d'animation, notamment sur la thématique du gaspillage alimentaire
- Diffuser le programme d'animation aux écoles
- Faire le bilan des animations proposées et appliquer une démarche d'amélioration continue

Objectifs :

- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants et d'enseignants à la réduction des déchets
- Responsabiliser les adultes de demain
- Créer, à travers les élèves, un relais d'information auprès des parents

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de DMA
- Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Diffusion du programme d'animation aux écoles	Fin août (annuel)	
Acquisition d'outils pédagogiques et création de nouvelles animations	Juillet/août (annuel)	
Bilan des animations	Fin juin (annuel)	

Partenaires mobilisés

- L'inspection académique
- Les établissements scolaires et périscolaires
- Les équipes éducatives
- Les communes membres
- Les associations d'éducation à l'environnement

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé	Budget matériel					
Objectif	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de classes sensibilisées					
Objectif	50	50	50	50	50	50
Résultat						
Libellé	Nombre d'enfants sensibilisés					
Objectif	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'écoles ayant fait appel à l'animatrice					
Objectif	15	15	15	15	15	15
Résultat						



Fiche de suivi de l'action I.3 : Labellisation Ecolo-Crèche

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produits visés	Ensemble des DMA
Public visé	Usagers des crèches
Pilote de l'action	Service Petite Enfance – Mme Herrero
Quantité concernée en 2022	Non identifié
Potentiel d'évitement	Non identifié

Description :

Le service Petite Enfance de SLA s'est engagé dans une démarche de labellisation « Ecolo-crèche » pour les 4 crèches dont elle assure la gestion (Les Loustics à Ranspach le Bas, Tom Pouce à Hagenthal le Bas, Les Trois Cygnes à Landser et les Lucioles à Sierentz). Cette démarche porte sur 11 thématiques :

- L'alimentation
- Les bâtiments
- Les contenants alimentaires
- L'entretien et le nettoyage des locaux
- Les mesures d'hygiène
- L'hygiène corporelle et les soins des enfants
- Le matériel de puériculture et les jeux
- Le tri, le recyclage et la réduction des déchets
- La consommation d'énergie et d'eau
- La biodiversité
- La sensibilisation à l'environnement des enfants, des familles et du personnel.

La démarche a été initiée en août 2021 avec la signature d'une charte Eco-crèches formalisant les actions menées au sein des 4 établissements. La prochaine étape est de faire un état des lieux des pratiques sur les différents sites et de construire un plan d'action qui permettra d'obtenir le label Ecolo-crèche pour les 4 structures d'ici 2025 pour une durée de 3 ans.

Plan d'action :

- Entrer dans la démarche de labellisation en suivant 2 jours de formation pour les 4 directrices des crèches et la personne pilote de l'action
- Etablir un état des lieux et un diagnostic des différents sites
- Former les équipes
- Définir un plan d'action avec les équipes éducatives pour chaque site
- Mettre en place les actions
- Construire et présenter le dossier permettant l'obtention de la labellisation

Objectifs :

- Sensibiliser les usagers et le personnel des crèches aux enjeux environnementaux

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

- Réduire les consommations (énergie, eau, déchets...)

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de DMA

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Réaliser un diagnostic des différents sites	2023	
Etablir un plan d'action	Fin 2023	
Former les équipes	2024	
Définir un plan d'action pour chaque site	2024	
Mettre en place les actions	2024	
Construire et présenter le dossier pour l'obtention du label	Fin 2024 ou 2025	

Partenaires mobilisés

- Service Petite Enfance
- Service Patrimoine

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	2 jours	2 jours	2 jours	-
Résultat						

Remarque : le budget lié à cette action est compris dans le budget du service Petite Enfance

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'actions réalisées					
Objectif	2	2	-	-	-	-
Résultat						
Libellé	Nombre de crèches labellisées					
Objectif	-	4	-	-	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'agents formés					
Objectif	10	20	-	-	-	-
Résultat						

Fiche de suivi de l'action I.4 : Promotion du STOP PUB

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/23



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Publicité non adressée
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	Non identifié
Potentiel de réduction	100 tonnes par an soit 1,19 kg/hab/an

Description :

On estime que chaque boîte aux lettres non équipée de STOP PUB reçoit 30 kg d'imprimés non sollicités par an. D'après l'ADEME, 15% des personnes ne lisent pas les imprimés non sollicités et les émetteurs trouvent aussi leur intérêt à ne pas payer la production et la distribution de documents qui ne seront pas lus. Les plaintes sont peu nombreuses et concernent la persistance de la distribution des imprimés non sollicités ou l'arrêt de la réception de l'information institutionnelle. Il est primordial de s'assurer que le bulletin de la collectivité soit toujours distribué même en cas d'apposition du STOP PUB.

En 2015, le nombre de boîtes aux lettres équipées d'un STOP PUB sur le territoire de l'ex-CA3F a été évalué à 6 656 (source La Poste) sur environ 25 660 boîtes aux lettres (soit un taux d'équipement de 26%). L'objectif est d'atteindre un taux d'équipement de 35% sur l'ensemble du territoire.

Plan d'action :

L'objectif est de diminuer le dépôt des imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres des particuliers de sorte que la collectivité n'ait pas à en assurer la collecte et le traitement. Il s'agira de :

- Faire imprimer des autocollants STOP PUB résistant à la pluie
- Distribuer l'autocollant STOP PUB via les mairies et relais du territoire
- Elaborer une campagne d'information des habitants
- Faire un suivi de l'opération pour estimer son efficacité

Objectifs :

- 5 000 nouvelles boîtes aux lettres équipées d'un STOP PUB en 2029
- Respect du STOP PUB par les distributeurs

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de prospectus dans les PAV jaunes
- Diminution des quantités de prospectus dans les OMR

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Etapas clés de l'action

Etapas	Date de réalisation	Etat
Identifier de nouveaux points de distribution	Juillet 2024	
Commander des autocollants	2026 et 2029	
Approvisionner les points de distribution	En continu	
Communiquer sur le dispositif	Une fois par an	

Partenaires mobilisés

- Les mairies membres
- Les bailleurs sociaux et privés
- La Poste (évolution du nombre de STOP PUB)

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif	-	-	500 €	-	-	500 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de lieux de diffusion du STOP PUB					
Objectif	40	42	45	47	50	55
Résultat						
Libellé	Nombre d'articles de presse					
Objectif	1	1	1	1	1	1
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre cumulé d'autocollants STOP PUB distribués					
Objectif	-	-	-	-	-	5 000
Résultat						

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre cumulé de boîtes aux lettres équipées en STOP PUB					
Objectif	10 000	11 000	12 000	13 000	14 000	15 000
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	10	20	40	60	80	100
Résultat						

Mode de calcul : nombre de nouvelles BAL équipées x 20 kg/an

Fiche de suivi de l'action I.5 : Ateliers Zéro Déchet

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Emballages
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	4 289 tonnes
Potentiel d'évitement	22,5 tonnes soit 0,27 kg/hab/an

Description :

En tant que consommateur, nos choix et nos comportements, lors de nos achats, vont générer plus ou moins de déchets.

La réduction des déchets passe donc nécessairement par une modification de ces comportements. Au travers d'ateliers zéro déchet, cette action se propose de guider les consommateurs durant leur acte d'achat, afin de découpler la consommation de la production de déchets. Ce n'est pas de moins consommer qu'il s'agira, mais de mieux consommer.

Plan d'action :

- Définir un programme d'atelier zéro déchet
- Communiquer sur les dates des ateliers
- Gérer les réservations et les locations de salles

Objectifs :

- 1 200 foyers sensibilisés sur 6 ans
- Réduction des déchets d'emballage dans les OMR et PAV jaune

Résultats attendus :

- Minimum de 8 ateliers par an
- Démocratisation des achats « zéro déchet »

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Programmation des ateliers	Mai-juin (annuel)	
Réservation des salles	Juin (annuel)	
Communication du programme	Juin-juillet (annuel)	

Partenaires mobilisés

- Mme Portal, auto-entrepreneuse en éco-consommation
- Les communes membres (mise à disposition de salles et communication)
- Le service Communication

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat						
Libellé	Budget prestation de service					
Objectif	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'ateliers zéro déchet					
Objectif	8	8	8	8	8	8
Résultat						
Libellé	Nombre d'article de communication					
Objectif	3	3	3	3	3	3
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de participants aux ateliers					
Objectif	160	160	160	160	160	160
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	3,6	7,2	10,8	14,4	18	22,5
Résultat						

Mode de calcul : Estimation d'après le potentiel d'évitement de l'ADEME (nombre de foyers x 2,25 x 10 kg/hab/an)

Fiche de suivi de l'action I.6 : Sensibilisation des professionnels

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/2023

☐ Action en cours ☒ Action projetée en 2024 ☐ Action terminée

Produits visés	Déchets assimilés des professionnels
Public visé	Entreprises et artisans/commerçants
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)
Quantité concernée en 2022	Non identifié
Potentiel d'évitement	Non identifié

Description :

Les professionnels sur le territoire de Saint-Louis Agglomération sont soumis à la redevance spéciale pour la gestion de leurs déchets. Inclus dans le tissu local, ils sont collectés par le service public au même titre que les ménages.

Saint-Louis Agglomération souhaite associer les professionnels de la collectivité dans le programme local de prévention en leur donnant les moyens d'agir concrètement à l'échelle de leur entreprise.

Une des actions envisagées, en partenariat avec la CMA, est de développer une collecte de cheveux auprès des 96 professionnels de coiffure que compte le territoire. Plusieurs associations de recyclage des cheveux existent en France : Capillum (fabrication de paillage 100% biodégradable), Coiffeurs Justes (fabrication de boudin de dépollution des hydrocarbures), Solidhair (fabrication de perruques) et Fake Hair Don't Care (fabrication de perruques). Ces deux dernières associations ne récupèrent que les cheveux long (minimum de 10 cm) et ne récupèrent donc pas l'ensemble des cheveux des salons de coiffure.

Plan d'action :

- Définition d'un partenariat avec la CMA pour initier des démarches de prévention vis-à-vis des artisans du territoire (réunion d'information, webinaire, diagnostic déchet...)
- Définir un modèle économique pour la collecte des cheveux des professionnels de la coiffure
- Définir le matériel nécessaire et les conditions de collecte
- Communiquer auprès des professionnels concernés
- Faire le suivi des adhésions et suivre le système dans le temps

Objectifs :

- Réduire de 30% les déchets assimilés des professionnels (commun avec l'action IV.4)
- Fédérer les professionnels d'un même secteur dans une action commune
- Valoriser auprès du grand public les actions mises en place par les artisans/commerçants
- Organiser une action de sensibilisation par an avec la CMA

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Résultats attendus :

- Baisse des quantités d'OMR
- Sensibilisation des professionnels

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Trouver un prestataire de collecte des cheveux	Mars/avril 2024	
Définir un mode de collecte et un partenariat économique	Juin/juillet 2024	
Faire adhérer les professionnels de coiffure	Oct/nov 2024	
Distribuer le matériel de pré collecte	Fin 2024	
Suivre le dispositif	2025 à 2029	
Organiser des actions de sensibilisation avec la CMA	1 fois par an	

Partenaires mobilisés

- CMA - CCI
- Les élus
- Corporation des patrons coiffeurs du Pays des Trois Frontières

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	3 jours	5 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat						
Libellé	Budget prestation de service					
Objectif	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de réunion de sensibilisation					
Objectif	1	1	1	1	1	1
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de professionnels adhérant à la collecte des cheveux					
Objectif	2	5	10	15	20	30
Résultat						
Libellé	Nombre de participants aux réunions de sensibilisation					
Objectif	20	25	25	30	30	30
Résultat						

Fiche de suivi de l'action I.7 : Promotion des couches lavables

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Couches jetables
Public visé	Familles avec nourrissons
Pilote de l'action	Services Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	Non identifié (estimation à environ 600 tonnes)
Potentiel d'évitement	3,75 tonnes soit 0,04 kg/hab/an

Description :

Si on considère les 740 naissances recensées sur le territoire en 2021 (donnée INSEE) et les 2 000 couches par an utilisées jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 2 ans, on obtient une quantité annuelle de déchets de plus de 680 tonnes dues aux couches (230g par couche).

Une étude de l'Environment Agency de Londres a conclu que les nuisances environnementales générées par l'utilisation de couches jetables durant 2 ans étaient comparables au fait de conduire une voiture pendant 3 500 km, en termes de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre émis.

La fabrication des couches jetables, par rapport à celle des couches lavables consomment :

- 3,5 fois plus d'énergie
- 2,5 fois plus d'eau
- 8,3 fois plus de matières premières non renouvelables

De plus, elles génèrent 60 fois plus de déchets solides.

Loin des clichés des langes de nos grands-mères, les nouvelles générations de couches lavables rivalisent aujourd'hui avec les couches jetables au niveau de la praticité d'utilisation.

L'objectif est d'accompagner financièrement les familles désirant acquérir des couches lavables car le coût initial de ces couches peut représenter un frein à l'achat.

Plan d'action :

- Communiquer sur le dispositif déjà existant de financement des couches lavables et y inclure les couches lavables pour adulte
- Organiser des réunions d'information pour faire connaître les couches lavables et gommer les idées reçues
- Permettre aux familles volontaires de tester différents modèles de couches lavables (à l'issue de la réunion de présentation)

Objectifs :

- 15 enfants de moins de 3 ans équipés en couches lavables

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Résultats attendus :

- Réduction du tonnage des OMR
- Meilleure image des couches lavables

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Organiser des réunions de présentation	1 fois par an	
Communiquer sur le dispositif d'aide financière	1 fois par an	
Inclure dans le dispositif d'aide les couches pour adulte	Oct/nov 2024	

Partenaires mobilisés

- Mme Pujo, auto-entrepreneuse conseil en couches lavables
- Les communes membres
- Société de fabrication/de location de couches lavables
- Les cabinets de gynécologie/sage-femmes

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat						
Libellé	Budget subvention					
Objectif	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Résultat						
Libellé	Budget prestation de service					
Objectif	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de réunions d'information					
Objectif	1	1	1	1	1	1
Résultat						
Libellé	Nombre de kit de couches lavables prêté					
Objectif	6	6	8	8	10	10
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de personnes participant aux réunions d'information					
Objectif	20	20	25	25	30	30
Résultat						

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de subventions accordées					
Objectif	4	4	4	4	4	4
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	0,5	1	1,5	2,5	3	3,75
Résultat						

Mode de calcul : nombre de couches évitées par les ménages x 230 g

Fiche de suivi de l'action II.1 : Promotion du compostage individuel

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Déchets de jardin et biodéchets des ménages
Public visé	Habitat pavillonnaire disposant d'un espace vert
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	4 472 tonnes (collecte en porte-à-porte)
Potentiel d'évitement	112,5 tonnes par an soit 1,33 kg/hab/an

Description :

Le compostage permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique, le compost. D'après les chiffres de l'ADEME, plus de 30% des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés (épluchures, restes de repas, tailles de haies, tontes de pelouses...).

De 2009 à 2023, plus de 1670 composteurs au prix de 15€ et 100 lombricomposteurs au prix de 30€ ont été vendus aux habitants du territoire. Ce qui représente pour l'habitat individuel de type pavillonnaire un taux d'équipement de 7%. Ce taux d'équipement ne prend pas en compte les composteurs achetés dans les commerces, les composteurs « maison » et les pratiques de compostage en tas. Le nombre de foyer qui pratique le compostage sur le territoire de Saint-Louis Agglomération est donc certainement supérieur.

Le suivi de la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte montre que la quantité de biodéchets produite par les ménages est de plus de 50 kg/hab/an. Il apparaît donc nécessaire de développer la pratique du compostage à domicile afin de réduire les tonnages de biodéchets collectés en porte-à-porte et plus généralement de favoriser la gestion à domicile des déchets de jardin afin qu'ils deviennent une ressource pour l'usager et non plus un déchet pour la collectivité.

Pour simplifier l'acquisition d'un composteur, un système de livraison des composteurs a été mis en place en 2020 via un formulaire de demande en ligne sur le site internet de la collectivité.

Afin de promouvoir la pratique, il est prévu de communiquer sur le système actuellement en place et de développer les ateliers compostage à destination du grand public.

Plan d'action :

1/ Promotion des composteurs individuels

- Communiquer régulièrement dans le magazine intercommunal et sur les canaux de communication de la collectivité
- Réaliser une vidéo « témoignage d'un usager »

2/ Sensibilisation à la pratique

- Animer des stands d'information lors des événements locaux
- Organiser des distributions gratuites de compost
- Créer et animer un site de démonstration (déchetterie Ouest)

Objectifs :

- 1 000 foyers supplémentaires qui pratiquent le compostage à domicile
- Avoir un site de démonstration en fonctionnement

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de biodéchets collectées en porte-à-porte
- Diminution des quantités de déchets verts collectées en déchetteries
- « Démocratisation » du compostage à domicile

Etapes clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Communiquer sur la vente de composteurs	En continu	
Organiser des journées de distribution gratuite de compost (avec information sur le compostage)	2 fois par an	
Organiser des ateliers de conseils pratique	2 fois par an	
Participer à des manifestations locales	Selon demande	
Créer un site de démonstration	1 ^{er} semestre 2026	

Partenaires mobilisés

- ESAT et AFAPÉI pour la fabrication des composteurs
- Société Roellinger et Anna Compost (mise à disposition de compost)

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Résultat						
Libellé	Budget matériel					
Objectif	32 500	32 500	32 500	33 000	33 000	33 000
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de journée de distribution de compost					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé	Nombre d'animations grand public sur le compostage					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de participation						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Libellé	Nombre de personnes venues chercher du compost					
Objectif	100	100	100	100	100	100
Résultat						
Libellé	Nombre de participants aux animations grand public					
Objectif	30	30	30	30	30	30
Résultat						
Libellé	Nombre de composteurs vendus aux habitants					
Objectif	250	250	250	250	250	250
Résultat						
Libellé	Nombre de lombricomposteurs vendus aux habitants					
Objectif	10	10	10	10	10	10
Résultat						

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre cumulé de nouveaux foyers pratiquant le compostage					
Objectif	150	300	450	600	850	1 000
Résultat						
Libellé	Nombre cumulé de nouveaux foyers pratiquant le lombricompostage					
Objectif	8	16	22	30	38	46
Résultat						

Mode de calcul : d'après le questionnaire renseigné lors de l'acquisition du matériel

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	16,9	33,75	50,6	67,5	95,6	112,5
Résultat						

Mode de calcul : nombre de nouveaux foyers pratiquant le compostage x 50 kg/hab/an
x 2,25 personnes par foyer

Fiche de suivi de l'action II.2 : Promotion du compostage partagé

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/23



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Déchets de jardin et biodéchets des ménages
Public visé	Habitats collectifs
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	4 472 tonnes (collecte en porte-à-porte)
Potentiel d'évitement	30,38 tonnes par an soit 0,36 kg/hab/an

Description :

Composée à 45% d'habitats collectifs, la collectivité promeut depuis 2016 le compostage partagé en pied d'immeuble afin de réduire la quantité de déchets fermentescibles (résidus de cuisine essentiellement) présente dans les OMR.

Les sites de compostage partagé ont fait la démonstration de leur efficacité au-delà des objectifs initiaux car les sites ont non seulement permis de réduire la production de déchets, mais elles ont aussi permis de créer du lien social entre les habitants. Il y a actuellement 30 sites en activité sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les retours d'expérience permettent d'identifier les facteurs clés de succès du montage d'une telle opération :

- Un porteur de projet qui s'engage
- Une association/un guide composteur qui soutient et apporte ses connaissances
- Un bailleur, un conseil syndical qui fait confiance et accompagne
- Des participants volontaires et motivés
- Un appui de la collectivité (technique, matériel et financier)

Une fois le lieu d'implantation choisi, il est indispensable de prévoir un dispositif de formation et d'accompagnement des habitants, ceci dans la durée. En effet, le bon fonctionnement d'un composteur partagé repose sur des règles que chacun doit appliquer.

Plan d'action :

- Communiquer sur l'offre de la collectivité pour faire connaître le dispositif auprès du plus grand nombre
- Informer les bailleurs et les accompagner
- Faire un état des lieux des sites en activité et les valoriser (vidéo de présentation)

Objectifs :

- 30 nouveaux sites en activités en 2029
-

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de biodéchets dans les OMR
- Diminution des quantités de déchets verts collectées en déchetteries
- « Démocratisation » du compostage à domicile

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Communiquer sur le dispositif existant	En continu	
Effectuer un suivi des sites existant (quantitatif et qualitatif)	Juillet/août 2024	
Envoyer un courrier aux bailleurs	Septembre 2024	
Valoriser les sites grâce à une vidéo de présentation	Juillet 2025	

Partenaires mobilisés

- Les bailleurs du territoire
- Société Roellinger (mise à disposition de broyat)

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	3 jours	3 jours	3 jours
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif	680 €	-	-	680 €	-	-
Résultat						
Libellé	Budget matériel					
Objectif	240 €	4 600 €	250 €	4 600 €	250 €	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de nouveaux sites installés					
Objectif	4	4	4	6	6	6
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de foyers présents à la réunion de lancement du site					
Objectif	40	40	40	60	60	60
Résultat						
Libellé	Nombre cumulé de foyers utilisant régulièrement les composteurs*					
Objectif	60	120	180	280	380	450
Résultat						

*Mode de calcul : sondage auprès des habitants après un an d'activité

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre cumulé de sites en activité					
Objectif	34	38	42	48	54	60
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	4,05	8,1	12,15	18,9	25,65	30,38
Résultat						

Mode de calcul : nombre de foyers utilisant les composteurs x 30 kg/hab/an x 2,25 personnes/foyer

Fiche de suivi de l'action II.3 : Lutte contre le brûlage des déchets verts grâce au broyage de proximité

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/2023

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2024

☐ Action terminée

Produit visé	Déchets verts et plus particulièrement les branchages
Public visé	Particuliers propriétaires de jardin/vergers
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers (Mme Doebein) - Associations d'arboriculteurs
Quantité concernée en 2022	7 849 tonnes
Potentiel d'évitement	1 177,35 tonnes soit 13,95 kg/hab/an

Description :

Les déchets verts et les branchages font partie du gisement des « biodéchets », au sens de l'article R 541-8 du code de l'environnement. D'après les données de l'ADEME, l'entretien du jardin génère, en moyenne, 160kg de déchets verts par personne et par an. Selon le Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA), environ 830 000 tonnes de déchets verts sont encore brûlées annuellement en France par les particuliers (chiffre pour 2021). Cette pratique de brûlage à l'air libre est source d'émissions de polluants atmosphériques, issus d'une combustion réalisée dans des conditions très dégradées : combustible de très mauvaise qualité (végétaux humides) combiné à une mauvaise accessibilité de l'oxygène de l'air (comburant). Ainsi sont émises de grandes quantités de particules fines nocives pour la santé.

Le cadre réglementaire français interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts a été renforcé par la loi du 10 février 2020, mais il n'est pas toujours respecté, alors même que les déchets verts constituent une ressource organique valorisable sur place. Un autre enjeu important de politique environnementale est la réduction du volume de déchets. La gestion des déchets verts doit répondre à la fois à la réduction du volume de déchets traités et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour encourager le changement de pratiques, il est nécessaire en parallèle de l'action de rassurer l'individu sur sa capacité à faire. Cela consiste par exemple à montrer l'aspect pratique et facile du geste. La solution de gestion in situ des déchets verts proposée (alternative au brûlage à l'air libre) doit paraître accessible, et peu, voire pas, contraignante.

Solutions envisagées : mettre en place d'un service de prêt de broyeurs aux associations d'arboriculteurs et/ou un service de broyage en déchetterie, former les élus et les agents techniques, sensibiliser le public...

Plan d'action :

1/ Prêt de broyeurs aux associations d'arboriculteurs

- Identifier les différentes associations d'arboriculteurs présentes sur le territoire

- Inviter les associations à une réunion d'échange sur la mise en place d'un service de broyage
- Définir les conditions à la création d'un service de broyage dans les vergers sur demande des propriétaires (moyens humains et financier, rôle des associations et de la collectivité, système d'inscription au service...) et établir une convention de partenariat
- Mettre en place le service (outil de réservation) et communiquer auprès des propriétaires de vergers

2/ Service de broyage en déchetterie

- Créer des zones de dépôt spécifiques pour les branchages dans les déchetteries et sites de déchets verts
- Définir un planning de broyage sur les différents sites
- Mettre le broyat à disposition des usagers pour faire connaître la pratique et communication autour de ce nouveau service

3/ Sensibilisation des publics

- Organiser une formation pour sensibiliser les élus des communes membres aux enjeux du brûlage des déchets verts
- Organiser une formation pour les agents des services techniques des communes membres sur les alternatives au brûlage des déchets verts
- Communiquer sur les conséquences du brûlage des déchets verts au grand public en partenariat avec la gendarmerie et la brigade verte afin de partager un discours commun

Objectifs :

- Avoir un service opérationnel de broyage en déchetteries
- Avoir un service opérationnel de broyage de proximité directement sur les lieux de production
- Former les élus et techniciens

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de déchets verts collectés en déchetterie et sur les sites de déchets verts
- Diminution de la pratique du brûlage à l'air libre des déchets verts
- « Démocratisation » du broyage à domicile

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Recenser les associations d'arboriculteurs	Juillet 2023	Fait
Inviter les associations à une réunion d'échange	Mai/juin 2024	
Réaliser une convention de partenariat	Septembre 2024	
Créer un système de réservation	Oct/nov 2024	
Communiquer et gérer les inscriptions	Janvier 2025	
Définir des zones de dépôt en déchetteries	1 ^{er} trimestre 2024	
Mettre en place des espaces de broyage et la signalétique	2 ^{ème} trimestre 2024	
Définir un planning de broyage	2 ^{ème} trimestre 2024	
Sensibiliser les élus aux impacts du brûlage	2024	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Sensibiliser les agents technique municipaux	2024	
Communiquer auprès du grand public	En continu	

Partenaires mobilisés

- Associations d'arboriculteurs
- Elus des communes membres
- Agents technique des espaces verts des communes membres
- Services de SLA (juridique, informatique, communication, pôle déchetteries)
- Gendarmerie nationale
- Brigade verte

Indicateurs d'activités et d'impact :

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	10 jours	5 jours	2 jours	2 jours	1 jour	1 jour
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif	500 €	500 €	-	-	-	-
Résultat						
Libellé	Budget matériel					
Objectif	500 €	1 000 €	500 €	-	-	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de réunions/journées de formation					
Objectif	2	2	1	-	-	-
Résultat						
Libellé	Nombre de zones de broyage créées					
Objectif	2	2	2	-	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de participants aux réunion/formation					
Objectif	20	20	10	-	-	-
Résultat						
Libellé	Nombre d'inscription au service de broyage de proximité					
Objectif	-	10	15	20	30	30
Résultat						
Libellé	Nombre d'utilisateurs récupérant du broyat en déchetterie*					
Objectif	20	30	40	50	50	50
Résultat						

*Mode de calcul : estimation visuelle réalisée par les agents de déchetterie/enquête

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Taux d'utilisation des zones de broyage*					
Objectif	10%	30%	50%	80%	100%	100%
Résultat						
Libellé	Nombre de cas de brûlage constaté**					
Objectif	Diminution des cas					
Résultat						

*Mode de calcul : estimation visuelle réalisée par les agents de déchetterie/ratio par rapport aux branchages restants dans les bennes de déchets verts

**Mode de calcul : données de la gendarmerie et des brigades vertes

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne) *					
Objectif	5	10	20	40	60	78,5
Résultat						

*Mode de calcul : estimation des quantités broyées (en m³) x densité du broyat (0,25 t/m³)

Fiche de suivi de l'action II.4 : Jardinage au naturel

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/23

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2026

☐ Action terminée

Produit visé	Déchets du jardin
Public visé	Jardiniers amateurs
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers - Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	Non identifié
Potentiel d'évitement	Qualitative (moins de déchets dangereux)

Description :

Une pelouse, des parterres floraux ou un potager bien préparé, c'est du temps de gagné dans l'entretien du jardin : un bon paillage, c'est moins de temps perdu dans l'arrachage des herbes indésirables et moins d'eau utilisée pour l'arrosage.

Le jardin est auto-suffisant : comme dans la forêt où les arbres se nourrissent des feuilles tombées et décomposées, comme dans les prairies où les fleurs attirent les insectes qui repoussent les parasites, le jardin produit lui-même ses ressources pour se nourrir et se défendre. Il est donc important de diffuser le message : le jardin ne produit pas de déchets, il est au contraire plein de ressources !

Plan d'action :

- Diffuser le petit manuel des ressources au jardin édité par l'ADEME, en partenariat avec le CG68, lors des ateliers compostage.
- Promouvoir les bonnes pratiques du jardinage au naturel lors des ateliers compostage ou lors d'ateliers spécifiques (ex : réduire la fréquence des tontes, pratiquer le mulching, réutiliser les branchages dans des haies sèches...)
- Encourager la pratique du paillage en permettant aux particuliers de broyer leurs branchages (voir action II.3).

Objectifs :

- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les ménages
- Organiser 2 ateliers sur le jardinage au naturel par an

Résultats attendus :

- Réduction qualitative (moins de déchets dangereux)
- Réduction des tonnages des déchets verts

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Trouver un organisme pour animer les ateliers	1 ^{er} trimestre 2026	
Organiser des ateliers sur le jardinage au naturel	2 fois par an	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Partenaires mobilisés

- Agence de l'Eau Rhin Meuse (aide financière ?)
- Organisme ou association de jardinage

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	-	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif	-	-	500 €	500 €	500 €	500 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'ateliers sur le jardinage au naturel					
Objectif	-	-	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de participants lors des ateliers					
Objectif	-	-	30	30	30	30
Résultat						
Libellé	Nombre de manuels distribués					
Objectif	-	-	10	20	20	20
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets phytosanitaires collectés en déchetterie					
Objectif	-	Référence	-1 %	-2 %	-3 %	-5%
Résultat	-					

Fiche de suivi de l'action II.5 : Réduction du gaspillage alimentaire

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/23

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2025

☐ Action terminée

Produit visé	Préparation et reste de repas
Public visé	Professionnels de la restauration et tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers (Mme Doebelin) – Chambre de Métiers d'Alsace
Quantité concernée en 2022	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description :

La Food and Agriculture Organization estime qu'un tiers de la production alimentaire mondiale est perdu ou jeté, soit l'équivalent de 1,3 milliards de tonnes chaque année. Au-delà de la question des seuls déchets, le gaspillage alimentaire entraîne également un gaspillage de ressources (eau, énergie, superficies agricoles, matières premières...), et des émissions de gaz à effet de serre (liées au gaspillage de ressources et à la gestion des déchets). Il revêt également un caractère éthique au regard des enjeux de l'alimentation à travers le monde.

Le gisement actuel d'aliment gaspillé (restes de repas et produits non consommés) est évalué à 20 kg/hab/an. Il est urgent de sensibiliser les citoyens et les professionnels de la restauration, afin de montrer qu'une autre consommation plus responsable est possible.

Plan d'action :

Etape 1 : Sensibilisation des professionnels de la restauration

- Organiser une formation afin de sensibiliser les professionnels à l'importance de réduire le gaspillage alimentaire et proposer des solutions à mettre en place dans les établissements (réalisée par la Chambre de Métiers d'Alsace)

Etape 2 : Sensibilisation du grand public

- Relayer les campagnes de communication nationales
- Proposer une animation sur le gaspillage alimentaire aux établissements scolaires et périscolaires
- Tenir des stands d'information lors d'évènements locaux

Objectifs :

- 10% de nouveaux foyers qui réduisent le gaspillage alimentaire de moitié
- Minimum de 2 actions de sensibilisation par an

Résultats attendus :

- Réduction des aliments encore emballés et des restes de repas encore consommables dans les OMR
- Baisse du gaspillage alimentaire dans la restauration collective

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Former les professionnels de la restauration	1 ^{er} semestre 2025	
Créer une animation pour les scolaires	Juillet/août 2025	
Tenir des stands d'information	2 fois par an	

Partenaires mobilisés

- Restaurateurs
- Chambre de Métiers d'Alsace
- Jeune Chambre Economique de Saint-Louis (opération Gourmet Bag)
- Etablissements scolaires et périscolaires

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	5 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif	-	200 €	-	-	-	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de stand d'information					
Objectif	-	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé	Nombre de journée de formation pour les restaurateurs					
Objectif	-	2	1	-	-	-
Résultat						
Libellé	Nombre d'animations scolaires/périscolaires					
Objectif	-	10	20	10	10	10
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de participants sur les stands					
Objectif	-	50	50	50	50	50
Résultat						
Libellé	Nombre de restaurateurs formés					
Objectif	-	20	10	-	-	-
Résultat						
Libellé	Nombre d'enfants sensibilisés					
Objectif	-	300	600	300	300	300
Résultat						

Fiche de suivi de l'action III.1 : Création d'une recyclerie

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/2023

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2025

☐ Action terminée

Produit visé	Encombrants
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – M Gutron
Quantité concernée en 2022	4 203 tonnes
Potentiel d'évitement	630,5 tonnes soit 7,47 kg/hab/an

Description :

Les recycleries sont des lieux dédiés au réemploi, à la réutilisation et parfois à la réparation. Reprenant les biens d'équipement devenus inutiles à leur propriétaire, elles leur donnent une seconde vie en les proposant à la revente. Ces installations proposent une solution aux collectivités et aux entreprises pour l'élimination de déchets tels que les encombrants et les DIB. D'un point de vue historique, cette démarche suit celle entamée par des structures comme Emmaüs et Envie par exemple.

Les recycleries peuvent s'approvisionner en déchets valorisables auprès des déchetteries. Elles proposent également aux particuliers d'apporter leurs déchets sur le site ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Le rôle des recycleries est ensuite de mettre en œuvre les moyens permettant de revendre ces objets. Dans certains cas, des réparations seront nécessaires afin de redonner une valeur d'usage à l'objet. Les produits seront revendus à prix d'occasion et parfois avec une période de garantie. Les objets non réparables sont quant à eux démantelés pour en extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux.

La création d'une recyclerie permet de dynamiser la vie locale en offrant à la population des services de proximité et en lui permettant d'accéder à des biens à petits prix. Elle est un lieu d'accueil et d'échange pour tous et particulièrement pour les personnes en difficulté sociale ou professionnelle. Les recycleries ont fait apparaître un nouveau profil d'emploi, les « valoristes », dont les fonctions peuvent être multiples : assurer le bon fonctionnement de la ressourcerie, effectuer les opérations de réparation ou de démantèlement, conseiller les clients ou encore assurer la collecte des encombrants en porte-à-porte ou en déchetterie.

Plan d'action :

1/ Création de la recyclerie

- Se mettre en relation avec le réseau national des ressourceries/recycleries
- Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité (conditions sociales, économiques et environnementales de mise en place de la recyclerie) avec un assistant à maîtrise d'ouvrage
- Dimensionner le projet et le mettre en œuvre en impliquant le réseau associatif local

2/ Faire perdurer l'activité

- Communiquer autour du nouveau service de réemploi
- Installer des conteneurs de réemploi dans les déchetteries
- Faire un bilan annuel des tonnages de déchets réemployés
- Aider la ressourcerie à se développer

Objectifs :

- 15% du gisement des encombrants qui retrouve une deuxième vie
- Organiser des journées portes ouvertes
- Développer l'activité par l'insertion sociale locale

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de déchets d'équipement (étude AMORCE : 30% des encombrants et 23% des ferrailles correspondent à du mobilier)
- « Démocratisation » du réemploi
- Création d'emplois peu qualifiés

Etapes clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité	2024	
Définir et mettre en œuvre le projet	Fin 2024	
Organiser une journée porte ouverte	A l'ouverture	
Mettre des conteneurs de réemploi dans les déchetteries	Sep/oct 2025	
Mettre en place une signalétique appropriée	Octobre 2025	
Communiquer sur ce nouveau service	Novembre 2025	

Partenaires mobilisés

- Acteurs de la réparation et de l'ESS
- Agents de déchetteries
- ADEME
- Réseau national des ressourceries

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat						

Remarque : le budget lié à cette action est compris dans le budget du service Déchets Ménagers

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre cumulé de conteneurs de réemploi installés sur les déchetteries					
Objectif	-	1	2	3	4	5
Résultat	-					

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Libellé	Nombre d'articles publiés sur le don et le réemploi					
Objectif	-	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé	Nombre de manifestations organisées sur le thème du réemploi					
Objectif	-	1	1	1	1	1
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'actions de promotion de la recyclerie					
Objectif	-	-	-	2	2	2
Résultat						
Libellé	Nombre de participants aux manifestations					
Objectif	-	20	20	40	40	60
Résultat						

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Fréquentation de la ressourcerie (nbre pers/an)					
Objectif	-	300	600	900	1 200	1 500
Résultat	-					
Libellé	Nombre d'articles vendus					
Objectif	-	50	100	200	350	500
Résultat	-					

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	100	200	350	500	630,5
Résultat	-					

Mode de calcul : pesé des conteneurs de réemploi – déchets de la recyclerie

Fiche de suivi de l'action III.2 : Développement de la collecte du textile

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Textiles Linge et Chaussures (TLC)
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – M Jouffrey
Quantité concernée en 2022	416 tonnes
Potentiel d'évitement	40 tonnes soit 0,47 kg/hab/an

Description :

L'implantation d'un point d'apport volontaire TLC pour 1 000 habitants permet de collecter plus de 6kg de textiles et chaussures par an et par habitant. Proposer la collecte sélective des textiles est également un acte clé pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles.

Actuellement, la couverture en PAV sur SLA est de 1 205 c'est-à-dire qu'on retrouve en moyenne sur le territoire 1 borne pour 1 205 habitants. Or l'objectif est une borne pour 1 000 habitants.

Le Relais Est a collecté 416 tonnes de TLC sur le territoire en 2022 soit une moyenne de 4,93 kg/hab/an. Pour parvenir à l'objectif fixé par l'organisme Eco TLC (6 kg/hab/an), il serait nécessaire d'implanter 11 points d'apport volontaires supplémentaires sur le territoire.

Plan d'action :

- Poursuivre le développement de points de collecte (RELAIS et autres acteurs)
- Travailler à la densification du réseau en communiquant auprès des élus
- Communiquer autour des consignes de tri et autour de la filière en elle-même
- Informer la population sur les lieux de collecte

Objectifs :

- Installer 10 nouvelles bornes pour atteindre l'objectif de 1 borne pour 1 000 habitants

Résultats attendus :

- Réduction du gisement de textiles dans les OMR
- Augmentation du nombre de points de collecte

Etapes clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Identifier de nouveaux points de collecte	2024	
Densifier le maillage des bornes	2024-2029	
Communiquer autour du tri et recyclage des TLC	En continu	

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Partenaires mobilisés

- Communes membres
- Le Relais Est
- Autres acteurs de collecte des TLC

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	2 jours	2 jours	1 jour	1 jour
Résultat						

Remarque : le budget lié à cette action est compris dans le budget du service Déchets Ménagers

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Installation de points de collecte supplémentaires (cumulé)					
Objectif	1	2	4	6	8	10
Résultat						
Libellé	Nombre d'articles sur les bennes textiles					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de TLC donnée par habitant (kg/hab)					
Objectif	5	5,2	5,4	5,6	5,8	6
Résultat						

Mode de calcul : suivi des données du Relais et autres collecteurs

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	4	8	16	24	32	40
Résultat						

Mode de calcul : suivi des données du Relais et autres collecteurs (chiffre année n – année 2022)

Fiche de suivi de l'action III.3 : Journées d'échange et promotion du réemploi

Date d'actualisation de la fiche : 19/08/2023

☐ Action en cours ☒ Action projetée en 2025 ☐ Action terminée

Produit visé	Encombrants
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	4 203
Potentiel d'évitement	111,2 tonnes soit 1,32 kg/hab/an

Description :

En permettant l'allongement de la durée de vie des produits et leur substitution à des produits neufs, le réemploi participe pleinement à la diminution des quantités de déchets à traiter.

Le mode de consommation des dernières décennies a développé des pratiques très génératrices de déchets : « l'achat du neuf plus économique que la réparation ». Néanmoins, dans le contexte national de prévention des déchets, des efforts sont faits pour inciter la population à modifier ces pratiques et nombreuses sont les solutions proposées par les collectivités afin de favoriser la deuxième vie des objets.

Une part importante des biens d'équipements (meubles, DEEE, autres tout-venants) apportés dans les déchetteries est considérée comme déchets et mise dans les bennes alors qu'une fraction de ces produits pourrait être directement réutilisée par d'autres ou remise en état en vue d'un réemploi.

L'objectif de Saint-Louis Agglomération est de mettre en place, sur les déchetteries du territoire, des conteneurs de réemploi en lien avec l'action « création d'une recyclerie » (voir fiche action III.1).

Un second objectif est de familiariser le public à la pratique du réemploi en organisant des animations ponctuelles de promotion du réemploi comme des journées d'échange thématiques (fournitures scolaires, matériel de puériculture, ...). L'idée est également de promouvoir les acteurs locaux de la réparation regroupés dans le réseau des « répar'acteurs » développé par la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA).

Plan d'action :

- Organiser des journées d'échange thématiques (1 journée par an)
- Promouvoir le réseau des « Répar'acteurs » de la CMA
- Communiquer sur les bennes de réemploi en déchetteries

Objectifs :

- 10% des foyers qui donnent une seconde vie à leurs objets
- Promouvoir les bennes de réemploi en déchetteries

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Résultats attendus :

- Diminution des quantités de déchets d'équipement (étude AMORCE : 30% des encombrants et 23% des ferrailles correspondent à du mobilier)
- « Démocratisation » du réemploi

Etapes clés de l'action

Etape	Date de réalisation	Etat
Organiser des journées d'échange	1 fois par an	
Identifier les membres locaux du réseau Répar'acteurs	1 ^{er} semestre 2024	
Communiquer sur le réseau Répar'acteurs	Septembre 2024	

Partenaires mobilisés

- Acteurs de la réparation et de l'ESS
- Entreprises du réemploi/de la réparation
- Chambre de Métiers d'Alsace
- Communes membres (mise à disposition de salle)

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé	Budget communication					
Objectif	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de journée d'échange					
Objectif	1	1	1	1	1	1
Résultat						
Libellé	Nombre de professionnels adhérent au réseau Répar'acteur					
Objectif	2	5	7	10	12	15
Résultat						
Libellé	Nombre d'article sur le réemploi					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de participants aux journées d'échange					
Objectif	50	100	150	150	200	200
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	5	20	50	80	100	111,2
Résultat						

Mode de calcul : pesé des déchets évités grâce aux journées d'échange + suivi tonnage déchets occasionnels

Fiche de suivi de l'action IV.1 : Procédure d'achats responsables

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produits visés	Consommables
Public visé	Les agents de SLA
Pilote de l'action	Service Marchés Publics – Mme Peltiez
Quantité concernée en 2022	Non identifié
Potentiel de réduction	Non identifié

Description :

L'exemplarité de la collectivité passe aussi par ses pratiques en termes d'achats, c'est pourquoi Saint-Louis Agglomération envisage de travailler sur l'intégration de la prévention dans la commande publique et plus largement sur la place donnée au développement durable dans les achats publics.

Le Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération a approuvé par délibération en date du 15 décembre 2021, l'adhésion de la Collectivité à la charte régionale de la commande publique Grand Est. L'objectif de cette charte est de rassembler les acheteurs publics de la région autour de grands engagements permettant de prendre conscience de l'effet de levier de la commande publique comme instrument de développement économique, mais aussi comme outil au service de la transition écologique, des personnes et d'une économie responsable. 42 engagements sont ainsi répartis en 4 grands axes :

- Un achat public pour tous, avec un accès simplifié pour les PME et les TPE ;
- Un achat public durable et innovant, levier pour l'économie locale ;
- Un achat public transparent et ouvert au dialogue avec les opérateurs économiques ;
- Un achat public efficace, performant et mesurable, adapté aux besoins de la collectivité.

Les agents de la Direction de la Commande Publique de Saint-Louis Agglomération ont ainsi participé à des groupes de travail tout au long du 1^{er} semestre 2023, sur trois thématiques (les achats innovants, le sourcing et les achats écoresponsables). L'objet de ces groupes de travail est de mettre en place des livrables qui pourront ensuite servir à l'ensemble des acheteurs publics du territoire. Ainsi, ont été dégagés par thématique, la réalisation des livrables suivants :

- Achats innovants :
 - o Un outil commun de qualification de l'innovation
 - o L'élaboration de ressources pour identifier / sourcer de l'innovation
 - o L'élaboration d'un recueil recensant les retours d'expériences illustrant les procédures et techniques d'achats permettant de favoriser l'achat innovant.
- Sourcing :
 - o Un guide opérationnel du sourcing

- Une base de données fournisseurs commune aux acheteurs du territoire
- Le développement du dialogue avec les opérateurs économiques
- Achats écoresponsables :
 - Un annuaire du réemploi et de la réutilisation
 - Une boîte à outils de l'achat écoresponsable
 - Un « Vademecum » sur la conception et l'animation d'une stratégie achats durables

Par ailleurs, Saint Louis Agglomération s'engage dans une démarche volontariste d'intégration de considérations en matière de développement durable dans le cadre de ses marchés publics.

Plan d'action :

- Former l'ensemble des agents intervenant dans le processus achat de la collectivité, aux objectifs de développement durable ;
- Participer aux groupes de travail mis en œuvre par la Charte régionale de la commande publique Grand Est ;
- Mobiliser les TPE et les PME du territoire par le biais de rencontres organisées par la Collectivité ;
- Communiquer sur les initiatives et diffuser les résultats.

Objectifs :

- Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets
- Sensibiliser les agents des services concernés aux enjeux de la politique d'achats durables
- Impliquer les services pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention
- Elaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Résultats attendus :

- Réduction de la production de déchets au sein des services de Saint-Louis Agglomération
- Amélioration de la gestion des déchets issus de l'exécution des marchés publics lancés par la collectivité
- Mise en œuvre d'une politique achats en faveur du développement durable au sein de Saint-Louis Agglomération

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Mettre en place un groupe de travail		
Etablir un diagnostic sur les marchés par services et identifier les marges de progrès		
Former les agents des services concernés aux problématiques des achats durables	avril/juin 2022 + juillet 2022 + septembre 2022	Terminé
Définir et choisir des actions à mettre en place		
Sensibiliser et informer les agents sur la démarche interne, afin de les mobiliser		
Suivre et mesurer l'efficacité des actions menées		

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Organiser des rencontres avec les opérateurs économiques du territoire	mai + octobre 2023	En cours
Elaboration et approbation du SPASER de la collectivité		En cours

Partenaires mobilisés

- Les services internes et élus
- L'équipe de la Commande Publique Grand Est (CPGE)
- Les entreprises du territoire de SLA

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						

Remarque : le budget lié à cette action est compris dans le budget du service Marchés Publics

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de marchés modifiés par des clauses environnementales					
Objectif	2	5	8	10	13	15
Résultat						
Libellé	Nombre de réunions organisées					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre cumulé d'agents formés					
Objectif	40	50	-	-	-	-
Résultat	39					

Fiche de suivi de l'action IV.2 : Accompagnement des éco évènements

Date d'actualisation de la fiche : 29/08/23



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produits visés	Consommables (gobelets et couverts jetables)
Public visé	Organisateurs d'évènements et communes membres
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Doebelin
Quantité concernée en 2022	Non identifié
Potentiel d'évitement	5,7 tonnes soit 0,07 kg/hab/an

Description :

De façon générale, l'organisation d'évènements génère une quantité de déchets importante en raison de l'utilisation de vaisselles jetables (gobelets, assiettes, ...). Les évènements du territoire sont des vitrines par le biais desquelles les collectivités peuvent diffuser leur image et leurs engagements en exposant leurs actions. Il est donc important d'assurer une cohérence entre les messages diffusés et l'exemplarité portée par les services.

De nombreux évènements ont lieux sur le territoire : les fêtes, brocantes et repas dans les communes mais aussi un nombre important d'évènements tournés vers le sport et les activités de plein-air ou culturels. La plupart d'entre eux sont portés par des associations ou des collectivités et pourraient ainsi s'inscrire dans le cadre « d'évènements responsables » avec l'utilisation de gobelets réutilisables, des informations sur les actions entreprises pour réduire les déchets, ...

Lors du premier PLP 2018-2023, la collectivité a mis en place une subvention pour aider les associations du territoire qui mettent en place des actions de réduction des déchets lors de leurs évènements. Le montant global attribué à cette action devra être revalorisé pour aider plus d'associations et une communication spécifique devra être relancée pour mieux faire connaître ce dispositif d'aide.

De plus, le service Déchets Ménagers va mettre en place un service de prêt de gobelets réutilisables pour les services de SLA et pour les communes membres afin d'inciter à la réduction de l'utilisation de gobelets jetables sur le territoire.

Plan d'action :

- Identifier les besoins en gobelets réutilisables sur le territoire (sondage auprès des mairies) et au sein des services de la collectivité
- Achat d'un stock de gobelet réutilisable qui sera mis à la disposition des services pour les évènements organisés par la collectivité et prêté aux communes membres (mutualisation)
- Elaborer une convention de prêt et une fiche de description du dispositif
- Communiquer auprès des services et des mairies
- Relancer l'appel à projet « Réduisons nos déchets » auprès des associations

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Objectifs :

- Réduire de 0,01% le gisement global de DMA
- Impliquer les organisateurs de manifestations pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention
- Arriver progressivement à ce que l'ensemble des événements utilisent de la vaisselle réutilisable

Résultats attendus :

- Réduction de la production de déchets lors des manifestations
- Implication des organisateurs et des associations
- Sensibilisation des participants

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Identifier les besoins des services et mairies	2 ^{ème} semestre 2023	
Achat de gobelets réutilisables et recyclés	Mars 2024	
Faire une fiche de présentation du dispositif de prêt	Mars 2024	
Rédiger une convention de prêt	Mars 2024	
Communiquer sur le dispositif	Mai/juin 2024	
Gérer les réservations et le retrait/dépôt du matériel	Juin 2024	
Faire un suivi des demandes et gestion du stock	En continu	

Partenaires mobilisés

- Services de SLA
- Communes membres
- Associations organisant des événements sur le territoire
- Eco-manifestations Alsace

Indicateurs d'activités et d'impact

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	10 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat						
Libellé	Budget subvention					
Objectif	10 000 €	10 000 €	10 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Résultat						
Libellé	Budget matériel					
Objectif	2 500 €	-	-	1 500 €	-	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de gobelets achetés					
Objectif	5 000	-	-	2 000	-	-
Résultat						
Libellé	Nombre d'actions subventionnées					
Objectif	10	10	10	8	8	8
Résultat						

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de demande de prêt					
Objectif	5	10	15	20	25	30
Résultat						
Libellé	Nombre de gobelets prêtés					
Objectif	1 000	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000
Résultat						
Libellé	Taux de retour des gobelets					
Objectif	70%	75%	80%	85%	85%	85%
Résultat						

Indicateur de résultats						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en kg)					
Objectif	120	150	200	250	300	350
Résultat						

Mode de calcul : estimation à partir du nombre de gobelets jetables évités (un gobelet pèse 5g)

Fiche de suivi de l'action IV.3 : Redimensionnement du service de collecte des professionnels

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/2023

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2024

☐ Action terminée

Produit visé	Ordures Ménagères Assimilés
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – M Gutron
Quantité concernée en 2022	19 238 tonnes
Potentiel d'évitement	1 154,3 tonnes soit 13,68 kg/hab/an

Description :

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Les activités économiques, même hors agriculture et BTP, contribuent fortement à la production de déchets.

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, bureaux...) et des déchets du secteur public (administrations, hôpitaux, etc...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. L'étude de caractérisation des déchets ménagers et assimilés par l'ADEME en 2017 (étude MODECOM) a montré que les ordures ménagères résiduelles étaient, en France, constituées à 20% de ces déchets assimilés.

Bien qu'elle n'y soit pas réglementairement obligée, la collectivité peut choisir de prendre en charge la collecte de certains déchets d'entreprises s'ils sont proches des déchets ménagers en composition, en quantité et en localisation. Il lui faut dans ce cas instaurer une redevance pour les usagers hors ménages, afin de relier le service rendu à la facture.

La collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités de déchets, définition des sujétions techniques particulières). Le seuil de 1 100L de déchets par semaine est souvent avancé, mais il n'a aucune valeur réglementaire. Il est utilisé, en fait, dans 2 réglementations sur la valorisation des déchets des activités économiques :

- La réglementation sur la valorisation des déchets d'emballages : toute entreprise se doit de faire valoriser ses déchets d'emballages sauf si elle en produit moins de 1 100 L par semaine et qu'elle est collectée par une collectivité (articles R.543-67 et R.543-68 du code de l'environnement).
- La réglementation sur les « 5 flux » (papier/carton, verre, plastique, métal, bois) : toute activité économique se doit de faire valoriser ces types de déchets sauf si elle produit moins de 1 100 L de déchets par semaine et qu'elle est collectée par une collectivité (articles D.543-278 à 287 du code de l'environnement).

La collectivité doit toutefois être attentive à respecter les règles de la concurrence, et à ne pas prendre de risques financiers trop importants pour assurer ce service qui n'est pas directement destiné aux ménages.

Si la collectivité a une obligation de collecte pour les déchets ménagers, elle n'en a aucune pour les déchets dits assimilés. Pour ces derniers, elle est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure.

Plan d'action :

1/ Identifier les gros producteurs de déchets sur le territoire

- Lister les gros producteurs de déchets en fonction du nombre de bac présenté à la collecte.

2/ Redéfinir le service de collecte pour les professionnels

- Définir un litrage maximum au-delà duquel les professionnels ne peuvent plus bénéficier du service de collecte public ;
- Intégrer la mesure dans le règlement de collecte du service et faire appliquer le règlement ;
- Rencontrer les gros producteurs de déchets et leur expliquer la mesure avant de leur retirer les bacs en trop.

Objectifs :

- Réduction de 30% des déchets assimilés des professionnels

Résultats attendus :

- Diminution des Ordures Ménagères Assimilés
- Diminution du temps de collecte

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Lister les gros producteurs de déchets	Début 2023	Fait
Définir avec les élus un maximum de collecte	2024	
Modifier le règlement de collecte	2024	
Contacteur les gros producteurs et faire appliquer le nouveau règlement	Fin 2024	

Partenaires mobilisés

- Les élus

Indicateurs d'activités et d'impact :

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	5 jours	2 jours	-	-	-	-
Résultat						

Remarque : le budget lié à cette action est compris dans le budget du service Déchets Ménagers

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une réduction des litrages					
Objectif	60	100	-	-	-	-
Résultat						

Remarque : 146 établissements présentes plus de 1 500L d'OMA par semaine

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	-	-	-	-	-	1 153,4
Résultat						

Mode de calcul : suivi des tonnages (par rapport aux chiffres 2022)

Fiche de suivi de l'action IV.4 : Mise en place d'un contrôle d'accès en déchetteries

Date d'actualisation de la fiche : 28/08/2023



Action en cours



Action projetée en 2024



Action terminée

Produit visé	Déchets occasionnels
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – Mme Martin
Quantité concernée en 2022	17 062 tonnes
Potentiel d'évitement	2 559 tonnes soit 30,33 kg/hab/an

Description :

Saint-Louis Agglomération, étant donné sa situation transfrontalière, voit ses déchetteries utilisées par des résidents suisses ou allemands, attirés par la gratuité du service. D'autres usagers résidants sur des territoires limitrophes à Saint-Louis Agglomération viennent également dans nos déchetteries car les collectivités limitrophes (M2A et la CC du Sundgau) ont mis en place un contrôle d'accès sur la plupart de leurs sites et limitent le nombre de passage. Par exemple, sur la Communauté de Communes du Sundgau, le nombre de passage est limité à 18 par an. Les usagers qui ont atteint ce plafond sont donc tentés de venir sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pour ne pas payer de surplus.

La mise en place d'un contrôle d'accès, à l'entrée des déchetteries, permet d'identifier et tracer les apports en déchets des particuliers et professionnels. Le service peut ainsi comprendre les habitudes des usagers et exploiter ces données pour renforcer l'efficacité du service (limitation du nombre de passage, adaptation des horaires d'ouverture, éviter l'engorgement des sites en contrôlant le flux des entrées...). Ce système de contrôle permet également de refuser toute personne ne résidant pas sur le territoire de Saint-Louis Agglomération et ainsi éviter de faire payer à nos administrés les « déchets des autres ».

La mise en place du contrôle d'accès en déchetterie nécessite de munir chaque utilisateur d'une carte qui l'identifie. Il convient ensuite d'installer une borne de lecture à l'entrée des déchetteries. La présentation de la carte d'accès permet d'actionner une barrière, une porte ou un dispositif d'ouverture.

Pour l'instant, seules les déchetteries de Leymen et Michelbach le Haut sont équipées d'un contrôle d'accès.

Plan d'action :

1/ Faire un état des lieux des sites et budgétiser/planifier les travaux

- Identifier les différentes solutions pouvant être mise en place en fonction des caractéristiques de chaque site
- Budgétiser les travaux nécessaires pour équiper chaque site d'un système de contrôle

- Planifier les travaux en fonction du budget et des sites identifiés comme prioritaires
- Réaliser les travaux

2/ Distribuer les cartes d'accès

- Communiquer auprès des usagers et mettre en place un système de remise des cartes (permanence en déchetterie, distribution en boîtes aux lettres, remise uniquement sur demande via formulaire en ligne ou à l'accueil du service...)
- Suivre la distribution des cartes (logiciel) et gérer les réclamations/problèmes d'accès

3/ Sensibilisation des publics

- Expliquer la démarche auprès des différents publics et faire preuve de pédagogie pour anticiper les éventuelles plaintes/craintes (diminution du service, contrôle intempestif, facturation des passages...)
- Former les agents à l'utilisation du système de contrôle

Objectifs :

- Réduire les apports extérieurs de déchets en déchetteries
- Mieux connaître les habitudes des usagers et avoir des données sur la fréquentation des sites
- Désengorger les sites en cas de forte affluence

Résultats attendus :

- Diminution des déchets occasionnels apportés en déchetteries
- Diminution des « embouteillages » et des incivilités liés à la sur-fréquentation des sites

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Etat des lieux des différents sites	2023	Fait
Budgétisation des travaux et planning de réalisation	2023	Fait
Réalisation des travaux	2024	
Formation des agents de déchetteries	2024	
Communication auprès des usagers	2 ^{ème} semestre 2024	
Remise des cartes d'accès	2025	
Bilan de l'opération (suivi des tonnages, des réclamations, des échanges/remise de carte)	En continu	

Partenaires mobilisés

- Pôle déchetteries
- Service Patrimoine
- Service Communication
- Les communes membres

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Indicateurs d'activités et d'impact :

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	15 jours	15 jours	10 jours	10 jours	8 jours	8 jours
Résultat						

Remarque : le budget lié à cette action est compris dans le budget du service Déchets Ménagers

Indicateur de réalisation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre de nouveaux sites équipés d'un contrôle d'accès					
Objectif	2	2	-	-	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre cumulé de cartes distribuées					
Objectif	-	20 000	40 000	50 000	-	-
Résultat						
Libellé	Fréquentation des déchetteries					
Objectif	-	Référence	-1%	-2%	-3%	-5%
Résultat						

Indicateur de changements de comportements						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Nombre d'incivilités liés au contrôle d'accès					
Objectif	Référence		En baisse			
Résultat						
Libellé	Satisfaction des usagers					
Objectif	Maintien de la satisfaction usagers					
Résultat						

Mode de calcul : constatation par les agents de déchetteries/enquête

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif	500	1 000	1 500	2 000	2 300	2 559
Résultat						

Mode de calcul : suivi des tonnages (par rapport aux chiffres 2022)

Fiche de suivi de l'action IV.5 : Etude sur la tarification incitative

Date d'actualisation de la fiche : 12/10/2023

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2025

☐ Action terminée

Produit visé	Ordures ménagères résiduelles
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	Service Déchets Ménagers – M Gutron/M Scheurer
Quantité concernée en 2022	19 238 tonnes
Potentiel d'évitement	Non défini

Description :

La TEOM, mode de financement actuellement appliqué sur l'ensemble du territoire, peut être assortie d'une part variable appliquée en fonction de la quantité ou de la nature des déchets produits. La taxe incitative (TI) est alors annexée à la taxe foncière collectée par le Trésor Public. La part incitative de la TEOM est inscrite à l'article 1522 bis du code général des impôts.

Différents types de mesures peuvent être utilisés afin de quantifier la production de déchets ménagers :

- La méthode du nombre de levées ;
- La méthode de la pesée ;
- La méthode du volume du bac.

Pour faciliter la mise en œuvre de la part incitative, la collectivité a la possibilité de l'expérimenter sur une portion seulement de leur territoire, pour une durée maximale de 7 ans. A l'issue de cette période d'expérimentation, la part incitative est étendue à l'ensemble du territoire sauf délibération contraire de la collectivité.

Les tarifs de la part incitative sont votés chaque année de telle sorte que le produit attendu de la part incitative représente entre 10% et 45% du produit de la TEOM (part fixe + part incitative).

Grâce à la tarification incitative, l'utilisateur est encouragé à modifier son comportement vers :

- Une diminution des quantités de déchets produits pour une prévention des déchets
- Une augmentation du tri pour une meilleure valorisation matière et/ou organique
- Une consommation responsable
- Une optimisation du service pour une maîtrise des coûts.

Plan d'action :

1/ Faire une étude sur la possibilité de mise en œuvre et les modalités d'application d'une tarification incitative sur le territoire de SLA

- Identifier les différentes solutions pouvant être mise en place en fonction des caractéristiques du territoire

- Budgétiser les adaptations nécessaires à la mise en place d'une tarification incitative (logiciel de suivi des bacs/nombre de levées, système de pesage embarqué dans les BOM...)

2/ Mettre en œuvre la tarification incitative

- Adapter les outils de suivi et de collecte
- Expérimenter sur une partie du territoire pour adapter au mieux le système
- Communiquer sur la nouvelle tarification

Objectifs :

- Réduire les quantités d'OMR
- Augmenter la quantité de déchets triés (recyclage matière et organique)
- Respecter le principe de « Pollueur- Payeur »

Résultats attendus :

- Diminution des OMR
- Augmentation du tri (emballages et biodéchets en PAV et déchetteries)

Etapes clés de l'action

Etapes	Date de réalisation	Etat
Réaliser une étude sur la tarification incitative	2025	
Validation politique	Début 2026	
Expérimentation sur une partie du territoire	2027	
Déploiement de la TI sur l'ensemble du territoire		

Partenaires mobilisés

- Service Communication
- Trésor Public

Indicateurs d'activités et d'impact :

Indicateur de moyen						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif	-	10 jours	20 jours	20 jours	-	-
Résultat						

Remarque : le budget lié à cette action est compris dans le budget du service Déchets Ménagers

Indicateur de flux de déchets évités						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Libellé	Quantité de déchets évités (en tonne)					
Objectif						
Résultat						

Mode de calcul : suivi des tonnages (par rapport aux chiffres 2022)